

Plus de 30 signalements d'intoxication au monoxyde de carbone (CO) en 2017

Mise en garde contre les dangers du CO

Saguenay, le 14 décembre 2017 – Le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Saguenay–Lac-Saint-Jean a reçu plus de trente signalements d'intoxication au monoxyde de carbone depuis le début de l'année 2017. En dix ans, deux cent huit signalements d'intoxication ont été répertoriés.

«Le monoxyde de carbone, aussi appelé CO, est un gaz toxique qui ne se voit pas et ne se sent pas. Il n'irrite pas les yeux ni les voies respiratoires. Seul un avertisseur de monoxyde de carbone peut détecter la présence de ce gaz et vous la signaler. Quand une personne respire du monoxyde de carbone, ce gaz entre dans son sang et y prend la place de l'oxygène. Une intoxication au CO peut causer des séquelles à long terme voire être mortelle», a exposé, David Simard, agent de planification, programmation et recherche au service de santé environnementale du CIUSSS.

À l'arrivée du temps froid, les cas d'intoxication au monoxyde de carbone sont plus fréquents. Les principaux symptômes sont:

- les maux de tête;
- la fatigue;
- les nausées;
- les vomissements;
- perte de conscience.

Plusieurs types d'appareils et de véhicules peuvent dégager du monoxyde de carbone et causer des intoxications :

- les appareils de chauffage non électrique (chaudière au mazout, foyer au bois, poêle à combustion lente ou chauffe-rette au propane);
- les véhicules à moteur (automobile, motoneige, bateau ou véhicule tout-terrain);
- les appareils fonctionnant au gaz naturel ou au propane (cuisinière au gaz naturel, réfrigérateur au propane ou chauffe-eau au propane);
- les outils et appareils fonctionnant à l'essence (tondeuse, scie ou génératrice);
- les appareils de plein air (barbecue, lampe à l'huile ou réchaud).

Statistiques

Sources de CO ayant mené à une intoxication entre 2007 et 2016 au Saguenay–Lac-Saint-Jean

Sources	Pourcentage
Véhicules à moteur (automobile, motoneige, bateau ou véhicule tout-terrain)	39 %
Appareils de chauffage (chaudière au mazout, foyer au bois, poêle à combustion lente ou chauffe-rette au propane)	24 %
Appareils et outils à moteur	11 %
Réfrigérateur au propane	10 %
Génératrice	6 %
Autres	10 %

Types de combustible ayant mené à une intoxication entre 2007 et 2016 au Saguenay–Lac-Saint-Jean

Combustibles	Pourcentage
Essence	48 %
Propane et gaz naturel	24 %
Bois	17 %
Autres	12 %

Les cas répertoriés d'intoxication ne seraient que la pointe de l'iceberg. Cette problématique est sous-déclarée et plusieurs personnes intoxiquées ne se rendent pas directement à l'urgence après avoir été exposées au CO. En cas d'intoxication, il est important de consulter rapidement des spécialistes de la santé, sans quoi les risques de garder des séquelles permanentes sont plus élevés, mentionne monsieur Simard.

La meilleure façon de prévenir une intoxication au monoxyde de carbone est d'agir de façon sécuritaire :

- installez un avertisseur dans tous les endroits où il y a des sources de monoxyde de carbone (maison, garage, chalet, etc.);
- faites vérifier votre système de chauffage (bois, gaz, propane, mazout) chaque année;
- ne faites pas fonctionner un moteur (véhicule, outil, etc.) dans un garage, un atelier ou un abri d'auto, même la porte ouverte.

Source : Service des relations médias et des communications publiques
Téléphone : 418 545-4980, poste 352
Courriel : 02ciusss.medias@ssss.gouv.qc.ca